

COMMENT SOUTENIR NOS ACTIONS EN QUELQUES CLICS ?

JE PAIE

Du 5 au 15 mai 2025
via la DSN d'avril 2025



J'AFFECTE

Du 26 mai au 24 octobre 2025
sur la plateforme dédiée



- 1 À partir du 26 mai 2025, connectez-vous à la plateforme **SOLTéA** soltea.education.gouv.fr avec vos identifiants Net Entreprises.
- 2 Retrouvez l'UIMM Hauts-de-France grâce à son SIRET **824 583 264 00018**, et sélectionnez l'établissement.
- 3 Attribuez le pourcentage de solde de Taxe d'Apprentissage de votre choix à l'UIMM Hauts-de-France.
- 4 Enregistrez vos attributions, après avoir vérifié que votre total « crédits répartis » est bien de 100 %.
A défaut, le pourcentage restant non fléché sera réparti par algorithme entre les 10.000 établissements bénéficiaires.
- 5 Envoyez un mail à contact@uimm-hdf.fr pour nous informer de votre attribution, sans oublier de préciser votre **raison sociale** et votre **SIRET**.
Vous pouvez utilement mettre en copie votre syndicat territorial : contact@uimm-picardie.fr



Vos interlocuteurs en région :



Fanny CAZÉ

Chef de projets RH – UIMM Picardie
& Référente TA – UIMM HdF

06 48 11 37 13 – fcaze@uimm-picardie.fr

